



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Avis émis par la formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail du comité social d'administration ministériel de l'enseignement supérieur et de de la recherche (FS-SSCT CSA MESR)

Réunion du 10 février 2025

AVIS

1. Avis n°1 sur la tenue des instances locales :

Les représentants du personnel de la formation spécialisée demandent que les instances locales de l'université de Mayotte, le CSA et la commission de sécurité, soient réunies régulièrement, informées et puissent agir selon leurs prérogatives, y compris en cas d'enquête sur la situation récente.

2. Avis n°2 sur le travail des commissions de sécurité :

Les représentants du personnel de la FS demandent que la commission de sécurité se réunisse et que les avis rendus pour la réouverture et la reconstruction des établissements, infrastructures et services soient conformes à la réglementation en termes de contrôle et de composition des commissions. Ils demandent également que l'ensemble de ces avis soient communiqués aux instances représentatives du personnel de Mayotte.